

Page: 1/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation: Mélange
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

PROVAC SAS

12. voie d'Angleterre - BP 20127

ZAC de l'Anjoly

13744 VITŔOĹLES CEDEX

Tél. +33(0)442 153 535 - Fax. +33(0)442 893 826

provac.france@provac.fr, www.provac.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Bruxelles : +32 070/245 245

Luxembourg: Centre anti poison: (+352) 8002 5500

Suisse: 145

Swiss Toxicological Information Centre (Zürich): +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS02

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)



Page: 2/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger :









GHS02 GHS07

GHS08

· Mention d'avertissement : Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

acétate d'éthyle

n-hexane

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes P210

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau

pulvérisée.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers :

· Résultats des évaluations PBT et vPvB :

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.



Page: 3/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélange
- · Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:		
EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle	25-<50%
Reg.nr.: 01-2119475515-33- xxxx	Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%
Reg.nr.: 01-2119484651-34	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%
Reg.nr.: 01-2119486291-36	Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, < 5% n- hexane ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ↑ STOT SE 3, H336	10-<25%
Numéro index: 649-328-00-1 Reg.nr.: 01-2119475514-35	HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 5% N-HEXANE (EX CAS 64742-49-0) Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%
EINECS: 203-777-6 Numéro index: 601-037-00-0 RTECS: MN 9275000	n-hexane	1-<5%
EINECS: 203-806-2 Numéro index: 601-017-00-1	cyclohexane Stam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<1,0%

· SVHC Aucun

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours :
- · Après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)



Page: 4/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 3)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde de carbone (COx)

Oxyde de soufre (S0x)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
- · Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR



Page: 5/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.





Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle :
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· Com	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle (25-50%)			
VLEF	Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm		
CAS	110-54-3 n-hexane (<5%)		
VLEF	Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm R2		
CAS	110-82-7 cyclohexane (<1%)		
VLFF	Valeur momentanée: 1300 mg/m³. 375 ppm		

(11)			
· DNEL			
CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle			
Oral	DNEL Public long-term systemic	4,5 mg/kg bw/d	
Dermique	DNEL Public long-term systemic	37 mg/kg bw/d	

Inhalatoire DNEL Worker long-term systemic 63 mg/kg bw/d 734 mg/m³

Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm

(suite page 6)



Page: 6/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

				(suite de la page 5)
	DNEL Public acute/short-term local effects		734 mg/m³	
	DNEL Worker acute/sh	ort-term local effects	1.468 mg/m³	
Ī	PNEC			
	CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle			
PNEC STP		mg/L (650)		
	PNEC aqua (fresh water)	1,125 mg/L		
	PNEC aqua (intermittent releases)	1,65 mg/L		
PNEC aqua (marine water)		0,026 mg/L		
	PNEC sediment (marine water)	0,125 mg/kg		
PNEC soil		0,24 mg/kg		
- 1				

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition :
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

- · Matériau des gants : Butylcaoutchouc
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

FR



Page: 7/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

0 1 Informations our	laa nyanyiátáa	nhuoiausa s	st ahimiawa	aaaantiallaa
 9.1 Informations sur 	ies proprietes	privsiques e	et cnimiaues	essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: 58 °C

• Point éclair : <-29 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'auto inflammation: 225 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

 Inférieure:
 0,6 Vol %

 Supérieure:
 11,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 250 hPa

Densité: Non déterminée.
Densité relative Non déterminé.
Densité de vapeur: Non déterminé.
Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. **Cinématique:** Non déterminé.

• 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Réactions aux agents d'oxydation.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page: 8/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 7)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle			
Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)	
CAS: 110-	CAS: 110-82-7 cyclohexane		
Oral	LD50	12.705 mg/kg (rat)	

- · Effet primaire d'irritation :
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
 - Peut provoguer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 5% N-HEXANE (EX CAS 64742-49-0)

LC50 96h 11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50 72h 30-100 mg/l (Selenastrum capricornutum)

EC50 48h 10 mg/l (Algae)

3 mg/l (daphnia)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



Page: 9/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 8)

- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets		
HP3	Inflammable	
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration	
	Toxique pour la reproduction	
HP14	Écotoxique	

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1993
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

(suite page 10)



Page: 10/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

	(suite de la page
ADR	UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATE D'ÉTHYLE, DIOXOLANNE HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES ISOALCANES, CYCLIQUES, < 5% N-HEXAN (EX CAS 64742-49-0), HEXANES), DANGEREU POUR L'ENVIRONNEMENT, Disposition
IMDG	spéciales 640D FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL ACETAT DIOXOLANE, HYDROCARBONS, C6-C7, I ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS < 5% I HEXANE, (ex. CAS-no.: 64742-49-0), HEXANES, Hydrocarbons, C6, isoalkane <5% n-hexane, Hydrocarbons, C6-C7, isoalkane cyclics, < 5% n-hexane, CYCLOHEXANE
IATA	MARINE POLLUTANT FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (containing ETHY ACETATE, DIOXOLANE, HYDROCARBONS, C C7, N-ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS < 5 N-HEXANE, (ex. CAS-no.: 64742- 49-0), HEXANES)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ADR	
Classe Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables.
IMDG	·
NVDG Str	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3 Liquides inflammables. 3
Class Label	3 Liquides inflammables. 3
Label IATA Class	3 Liquides inflammables. 3 3 Liquides inflammables.
Label IATA Class Label	3
Label	3 3 Liquides inflammables.
Label IATA Class Label 14.4 Groupe d'emballage	3 Liquides inflammables. 3

(suite page 11)



Page: 11/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 10) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Liquides inflammables. l'utilisateur · Code danger: 33 · No EMS: F-E,S-E · Stowage Category · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml · Catégorie de transport 2 Code de restriction en tunnels D/E · IMDG · Limited quantities (LQ) 1L Code: E2 · Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml · "Règlement type" de l'ONU: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (ACÉTATE D'ÉTHYLE, DIOXOLANNE, HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES CYCLIQUES, < 5% N-HEXANE (EX CAS 64742-49-0), HEXANES), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 57
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)



Page: 12/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 11)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Liquides inflammables	Règles d'extrapolation	
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	
Danger par aspiration	Jugement d'experts	

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 13)



Page: 13/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2021

Nom du produit: 90204 LIQUID BUFFER / 1L

(suite de la page 12)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2